

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU  
SYNDICAL DU 19 MAI 2022**

**DEL-2022-100**

L'An deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai, à 10 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 12/5/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents ou en visioconférence :**

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

MM. OBERLI, SADDIER.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DETURCHE, DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. CHASSAGNE, DEAGE, MATHIAN.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, CHEVALLOT, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIANT : du SYANE

**Membres en exercice : 25**

**Présents : 17**

**Représentés par mandat : 2**

---

**Objet : COMMUNE DE VOUGY - RUE DE LA CHAPELLE - AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX  
ME 20328 AVEC L'ENTREPRISE SOBECA - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU  
31 MARS 2022**

**Exposé du Président,**

Par marché N° ME 20328 en date du 25 février 2021, le SYANE a confié à l'entreprise SOBECA, la réalisation de travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet BRIERE.

Lors de l'étude des travaux, un riverain s'est fortement opposé à la mise en souterrain de son branchement électrique et téléphonique. Il apparait que dans le cadre du chantier, ce riverain a changé d'avis et la commune souhaite réaliser l'enfouissement du branchement.

Par ailleurs la commune sollicite le SYANE pour étendre l'emprise des travaux d'éclairage au parking contigu à l'opération afin d'harmoniser l'éclairage public du secteur.

Le montant initial du marché s'élève à 451.996,00 € HT.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 15.175,60 € HT, soit une incidence de 3,36 % sur le montant du marché initial.



Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ENERGIES A NUMERIQUE

